

# Maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés



RAPPORT D'ACTIVITE

# 2018

## CENTRE ALMA 65

Le courage de voir, Le choix d'en parler



# Sommaire

	n° page
<b>Edito</b> .....	3
<b>La Fédération 3977 contre la maltraitance</b> .....	4
<b>La Fédération 3977 au sein du dispositif national</b> .....	5
<b>Les règles éthiques</b> .....	6
<b>Le centre ALMA 65</b> .....	7
Les membres du centre	
Le fonctionnement de l'association	
<b>L'organisation du dispositif</b> .....	8
L'écoute	
Le traitement et le suivi des situations	
Les chiffres annuels	
<b>La formation interne et externe des bénévoles</b> .....	10
Formations initiales obligatoires	
Formations au logiciel 3977	
Formations Handicap	
Formations externes suivies par le centre	
Formation salariale	
<b>La communication</b> .....	11
Les outils de la Fédération	
Les outils départementaux	
Les actions réalisées	
<b>La prévention auprès des professionnels et du grand public</b> .....	12
Sensibilisations	
Formation Professionnelle	
<b>Représentation auprès des institutions</b> .....	13
Relations avec les organismes institutionnels.....	13
<b>Relations avec d'autres associations</b> .....	14
Participation aux actions régionales.....	14
Participations aux événements fédéraux du 3977.....	14
<b>Vie associative de l'année 2018</b> .....	15
<b>Chiffres Clés</b> .....	17
<b>Annexes Financières</b> .....	19

# EDITO

Comme chaque année le rapport 2018 tente de décrire les détails des situations soumises à l'association et les actions menées par celle-ci.

Ce rapport d'activité se présente sous la forme préconisée par la Fédération 3977, modèle unique pour tous les centres d'Ecoute.

S'agissant du département 65 l'activité en terme d'Ecoute est constante.

De plus, notre objectif de Prévention de la maltraitance nous a conduit à creuser la notion d'Ethique durant ces années 2018-2019.

Nous avons touché environ 200 personnes avec les 2 colloques et nous entendons poursuivre cet objectif à destination des professionnels de l'accompagnement mais aussi pour les aidants familiaux.

Tous ceux qui sont intéressés par notre cheminement sont les bienvenus.

Nous précisons aussi que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles à former pour réaliser des écoutes.

Nous cherchons aussi à compléter notre panel de référents pour l'analyse des situations et notamment des psychologues.

# LA FEDERATION 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE

La Fédération a pour objet, dans le cadre de la lutte contre la maltraitance, d'améliorer le dispositif d'écoute, de suivi et d'accompagnement et de développer la prévention et la formation, et à cet effet, comme le précise ses nombreuses missions :

\_\_\_ la réception des appels au 3977, numéro national contre la maltraitance des personnes âgées et adultes handicapés ;

\_\_\_ la réception des appels par les centres départementaux ;

\_\_\_ d'initier et participer à la coordination de tous les acteurs de la lutte contre la maltraitance, privés ou publics, au niveau national comme en proximité ;

\_\_\_ de favoriser l'égalité des citoyens dans l'accès à l'écoute et dans l'accompagnement des appels pour maltraitance en facilitant le développement de centres d'écoute associatifs dans les régions qui sont dépourvues de ce relais ;

\_\_\_ d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et de constituer le pivot du dispositif national ;

\_\_\_ d'assurer une collecte des données plus complète et plus pertinente de façon à accélérer le développement des connaissances notamment sur la résolution de ces situations ;

\_\_\_ de faire connaître et de mieux définir la complémentarité entre les actions associatives d'alerte et les interventions des services publics de proximité ;

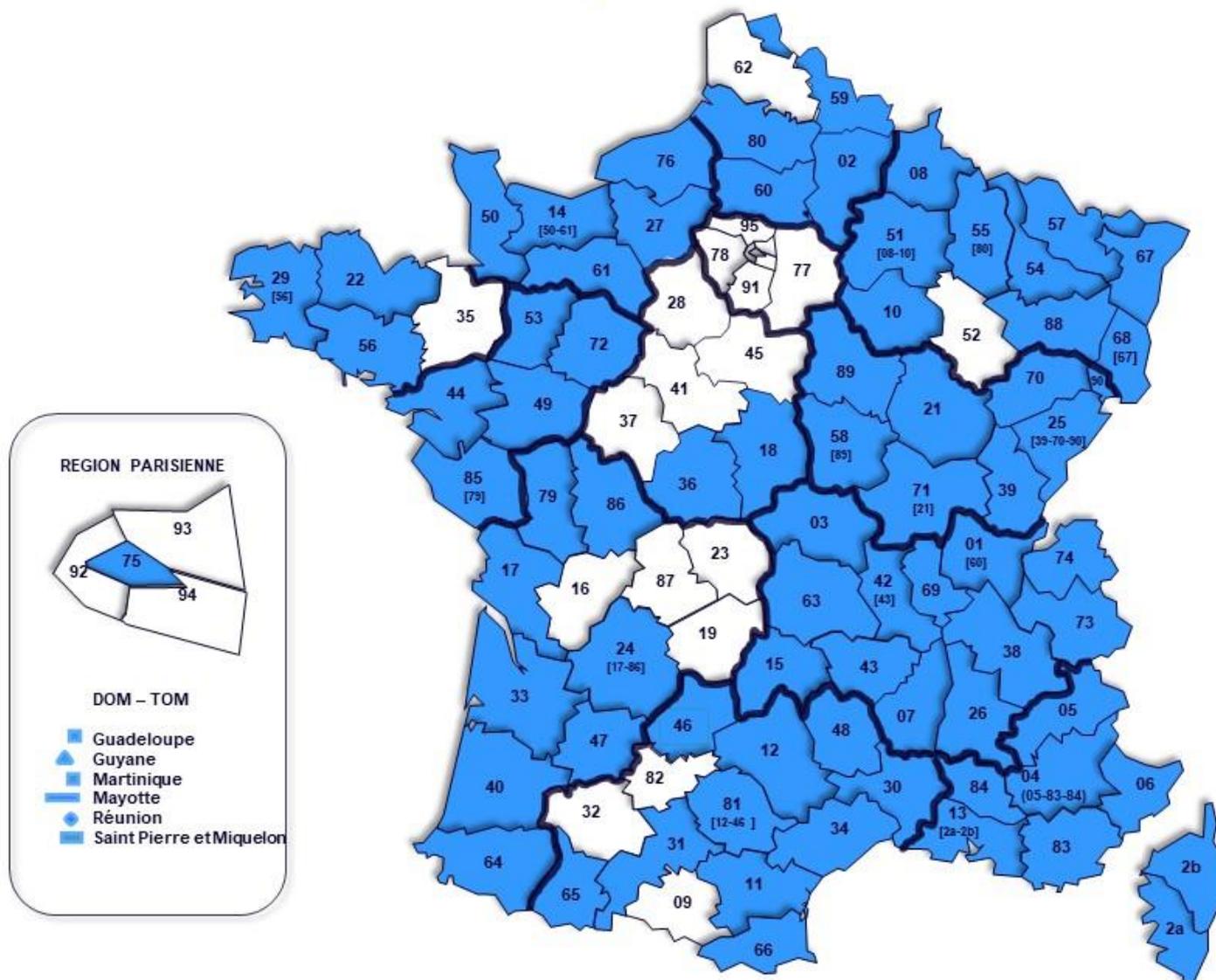
\_\_\_ d'organiser et de participer aux formations initiales et continues et aux sensibilisations de tous les acteurs concernés par la lutte contre la maltraitance, professionnels et bénévoles des associations d'écoute et d'accompagnement ainsi que des intervenants des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat.

L'un des principaux intérêts de ce dispositif d'écoute est de permettre à l'appelant de s'exprimer en toute liberté, d'être certain du respect de la confidentialité de ses paroles, de l'indépendance de l'écouter. Cela garantit au témoin et à la victime l'absence de représailles et de sanctions et lui assure la neutralité du conseil donné avec la certitude d'une absence de conflit d'intérêt (prévu dans les règles éthiques). La pertinence du conseil est aussi assurée par la formation initiale et continue de tous les intervenants du dispositif d'écoute, la réponse pluridisciplinaire, l'expérience des équipes de proximité et leur connaissance du terrain.

# LA FEDERATION 3977 AU SEIN DU DISPOSITIF NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

52 centres ALMA gèrent 79 départements

## La couverture départementale



# LES REGLES ETHIQUES



## ECOUTE DE QUALITE

L'écoute approfondie étant primordiale, Le centre s'engage à une double écoute, afin de mieux appréhender les situations qui lui sont soumises. Dans le souci de maintenir la confidentialité des appels, mais aussi pour assurer la sécurité des intervenants, l'anonymat dans le fonctionnement des centres représente un principe fondamental. Il ne pourra être levé que lorsque la situation de la victime le rend nécessaire, voire imposé par la Loi. Les intervenants appelés à parler en public pour des conférences ou interventions de sensibilisation, le font en tant que membres de l'association qui gèrent le centre.

### Respect de la vie privée et la dignité de toute personne

Les informations consignées dans les dossiers constitués à l'occasion des appels, sous le sceau de la confidentialité et de la discrétion, sont protégées par l'exigence du secret. Elles ne font l'objet de communications que dans le cadre prévu par la Loi.

#### Accès adapté à l'information dans le respect de la confidentialité

Les informations consignées dans les dossiers ne doivent à aucun moment être communiquées en dehors de ce qui est nécessaire au traitement de chaque situation.

#### Réflexion interdisciplinaire avant toute action

Le centre aborde les situations en analysant l'ensemble des éléments de l'environnement humain, économique et matériel des personnes impliquées.

Le centre s'engage à aborder les situations qui lui sont soumises de façon pluridisciplinaire et multi-professionnelle, en s'appuyant notamment sur les domaines "juridique, médical, médico-social et social".

#### Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt, le centre transmet le dossier à la Fédération 3977 qui prendra la décision la mieux adaptée à la situation.

#### Utilisation concertée des informations dans l'intérêt de la personne

Le centre n'intervient que sur un appel (appel téléphonique, courrier, courriel, fax) et s'entoure de toutes les précautions nécessaires à sa compréhension. Dans le cas de transmission d'une situation adressée par un autre organisme, le centre doit s'assurer de l'accord de l'appelant initial à cette transmission

#### Action adaptée à la situation signalée

L'équipe pluridisciplinaire du centre, procède aux recherches d'informations destinées à obtenir les renseignements permettant de prendre les décisions adaptées à chaque situation. La décision de signalement sous la signature du responsable ne sera réalisée qu'après avoir été convaincu du bien-fondé d'un signalement pour suspicion de maltraitance.

#### Attitude impartiale de tout intervenant du centre

Les intervenants s'obligent à ne pas substituer leur conception de la vie à celle des personnes en cause.

# LE CENTRE ALMA 65

Association Loi 1901 depuis 2001, agréée par la Fédération 3977 contre la maltraitance. Le centre ALMA 65 est une structure autonome qui applique les règles éthiques et le cahier des charges définis par les statuts de la Fédération.

Il est animé pour l'essentiel par des bénévoles issus de divers milieux professionnels, ayant reçu une formation adaptée obligatoire.

L'association dont le siège social est Tarbes, couvre actuellement le département des Hautes-Pyrénées.

## LES MEMBRES DU CENTRE

- Les équipes
- Les écoutants au nombre de 11
- Les référents au nombre de 10  
(Profils : exemple : social, avocat, médecin, spécialiste handicap)
- Salarié coordinateur régional 0  
(xx h/semaine).
- Le comité « ressources » ou groupe pluridisciplinaire. 10

## LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

### LE BUREAU

14 réunions se sont tenues sur 2018.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 réunions se sont tenues sur 2018.

# L'ORGANISATION DU DISPOSITIF

**LES OFFRES D'ECOUTE** - Elles s'adressent :

- aux personnes âgées et aux adultes handicapés victimes de maltraitances ;
- à l'entourage privé et professionnel témoin de situations de maltraitances ;
- aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

**Tout appelant peut, s'il le souhaite, conserver l'anonymat.**

## L'ECOUTE

Nombre d'écoutes hebdomadaires : **1**  
Jours et heures d'écoute : **les lundis de 14h à 17h**  
Période de fermeture du centre : **mois d'août**  
Binôme ou non ? **binôme quand c'était possible**

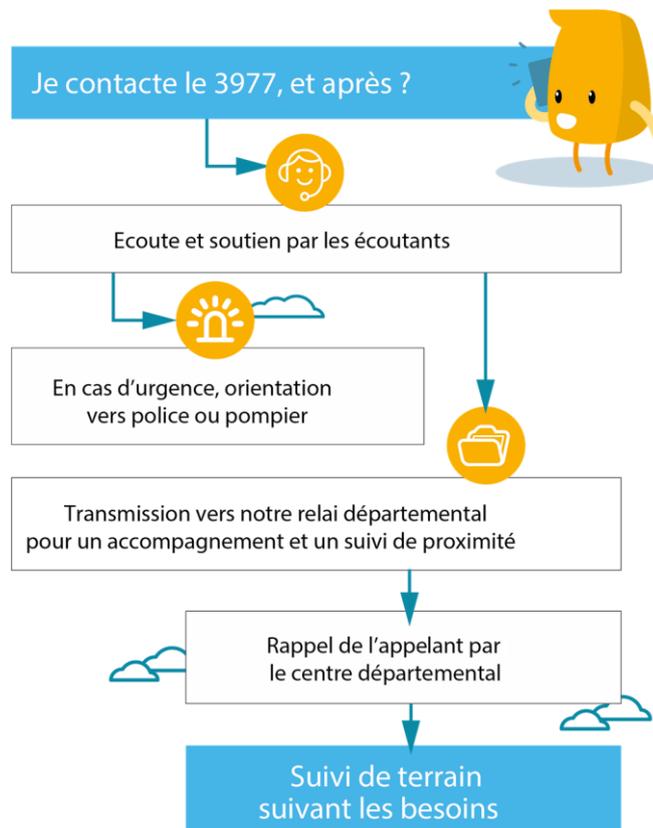
Les appels directs au numéro : **05.62.56.11.00**

Répondeur ? **même numéro**

**Chaque premier lundi du mois les référents se retrouvent pour l'analyse et le suivi des dossiers ouverts.**

En dehors de ces plages horaires, les appelants composent le numéro national d'écoute, le 3977 ; il est accessible de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

## LE PARCOURS D'UN APPEL



## LE TRAITEMENT ET LE SUIVI DES SITUATIONS

Les appels directs ou les fiches de signalement transmises par la plateforme 3977 sont enregistrés.

Lors des permanences téléphoniques du lundi. Un dossier est établi et l'appelant systématiquement rappelé.

L'analyse des dossiers est assurée en quelques jours par les référents qui sont chargés du suivi des situations.

### La réunion d'analyse des dossiers

Chaque mois sont examinés, en réunion pluridisciplinaire, toutes les situations notamment celles qui sont les plus complexes.

Le nombre d'heure s'élève à 414h.

## LES CHIFFRES ANNUELS DE L'ECOUTE ET DU SUIVI DES SITUATIONS

	2018	2017
Nombre total d'appels entrants .....	184	62
Nombre d'appels entrants première écoute.....	15	28
Nombre d'appels sortants (suivis de situations).....	66	192
Nombre d'heures de suivi de situations .....	414	144
Nombre d'heures effectives d'écoute.....	129	132
Nombre total de dossiers transmis par le dispositif national.....	12	16
Nombre total de dossiers créés par le centre.....	3	12
Temps total, en heures, consacré au suivi des dossiers (relevé du logiciel).....	543	119
Nombre de situations préoccupantes ayant fait l'objet d'un transfert aux autorités concernées .....	0	0
Nombre de réponses des institutions.....	0	0

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il restait 10 dossiers ouverts ; ceux-ci ont continué d'être suivis en 2018.

# LA FORMATION INTERNE ET EXTERNE DES BENEVOLES

## | LES FORMATIONS INTERNES SUIVIES DANS L'ANNEE |

### LES FORMATIONS INITIALES OBLIGATOIRES

Destinées aux nouveaux bénévoles intégrant un centre et organisées initialement en deux jours elles sont depuis le 1er octobre 2014 proposée en trois modules, répartis sur 5 jours :

- le module 1 « De quoi et de qui parle-t-on » -deux jours - ;
- le module 2 « L'écoute et la prise en charge de la maltraitance dans un centre d'écoute » -deux jours- ;
- le module 3 consacré au logiciel 3977 -un jour- est facultatif mais chaque centre doit obligatoirement avoir au moins deux personnes opérationnelles sur le système d'information.

Le module 1 deux jours a été suivi par **0**

Le module 2 deux jours a été suivi par **0**

### LES FORMATIONS AU LOGICIEL 3977

Perfectionnement sur l'environnement informatique et piqûre de rappel sur le logiciel.

Le module 3 un jour a été suivi par **0**

### LES FORMATIONS HANDICAP

Néant

### LES FORMATIONS EXTERNES SUIVIES PAR LE CENTRE

**1 formation logiciel suivi par 1 bénévole en octobre 2018 (1 journée) à Pau.**

### FORMATION SALARIALE

Néant

	2018	2017
- Nombre d'heures consacrées à la formation des bénévoles.....	112	12

# LA COMMUNICATION

## LES OUTILS UTILISES EN PROVENANCE DE LA FEDERATION

Un communiqué de presse et le site intranet.

## LES OUTILS DEVELOPPES

Néant

## LES ACTIONS REALISEES

A développer :

Vers quel public ? Tout public

Par quels moyens de communication : presse, radio, panneaux lumineux ville de Tarbes, affiches et flyers.

A quelle fréquence ? 1 fois

**Conférence le 04/10/2018 « pour un accompagnement bienveillant des personnes vulnérables âgées ou en situation de handicap »**

	2018	2017
- Nombre d'heures consacrées à la création d'outils de communication .....	150	0
- Nombre d'heures consacrées à la diffusion des affiches, plaquettes .....	100	0

# LA PREVENTION AUPRES DES PROFESSIONNELS ET DU GRAND PUBLIC

Ressources internes : aucun bénévole formé pour animer les actions de sensibilisation

Ressources internes : aucun bénévole formé par Alma France ayant validée la formation de formateur

## SENSIBILISATIONS REALISEES :

- PROFESSIONNELS DE L'AIDE ET DU SOIN
- DES ETUDIANTS
- DES ELEVES
- DU GRAND PUBLIC

### 1 formation :

- **Origine** de l'intervention :
  - Demande extérieure : Institut St SIMON-CFA Métiers du travail social
- **Lieu et date** de l'intervention : TARBES courant avril 2018
- **Durée** moins d'une demi-journée : environ 3h30
- **Thématique** :
  - Prévention des maltraitances : « La prévention dans le soin »
- **Public ciblé** :
  - Etudiants ASG
- **Modalités d'intervention**
  - 3 formateurs, exposé et débat avec le groupe
- **Participation**
  - Ordre de grandeur : 25 étudiants
- **Evaluation**
  - Demande de reconduite

## FORMATIONS EXTERNES (AUPRES DES PROFESSIONNELS) :

Nom du centre de formation et numéro d'agrément utilisé

A compléter avec nombre d'actions de formations, les thèmes et le nombre de participants.

En 2018 nombre et détails des actions menées :

	2018	2017
Nombre d'heures de préparation et d'animation y compris déplacements .....	448	30

# REPRESENTATION AUPRES DES INSTITUTIONS

ALMA 65 siège dans plusieurs instances et commissions :

- Mairie de Tarbes : commission accessibilité
- GRETA : relais aide à domicile
- CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- MAIA : Table de Concertation Tactique

## RELATIONS AVEC LES ORGANISMES INSTITUTIONNELS

### ➤ *Communes et intercommunalités*

Tarbes : demande de subvention, support de communication.

### ➤ *Conseil départemental 65*

Demande de subvention, travail en commission, relais pour traitement de certaines situations

### ➤ *Délégation Territoriale 65 /Agence régionale de santé*

Relais pour traitement de certaines situations

### ➤ *Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)*

Demande de subvention

# RELATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Partenariat à des degrés divers avec :

- ADMR, AIDER65, SSIAD
- France Bigorre Alzheimer
- Les 6 CLIC du département
- Association des Paralysés de France 65

## PARTICIPATION AUX ACTIONS REGIONALES

Néant

## PARTICIPATION AUX EVENEMENTS FEDERAUX DU 3977

Néant

# VIE ASSOCIATIVE DE L'ANNEE 2018

L'année 2018 représente la 18ème année de fonctionnement de notre centre.

Malgré le travail de bénévoles motivés mais en nombre toujours insuffisant pour ce qui concerne les écoutants l'association parvient néanmoins à remplir sa mission, écouter, soutenir, conseiller et orienter les personnes victimes ou témoins d'actes maltraitants.

Le respect de la confidentialité, de l'anonymat, de la dignité et de la vie privée des personnes sont la base de notre action.

Les écoutes ont lieu en binôme tous les lundis de 14h à 17h sauf jours fériés ; mais en 2018, en raison du départ de plusieurs bénévoles il y a eu peu d'écoutes en binôme. Nous avons néanmoins réussi à être présents chaque lundi de l'année.

Les référents assurent toujours le traitement des demandes ; ces dernières font l'objet chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois dans le local de l'association d'un examen pluri-disciplinaire ; cette façon de procéder expérimentée depuis 2017 permet d'avoir les dossiers sous les yeux et de confronter le point de vue de chacun sur les suites à donner.

Nous parvenons ainsi plus aisément à traiter tous les dossiers qui nous parviennent ; après leur enregistrement par les écoutants nous en assurons l'accompagnement et le suivi jusqu'à l'amélioration des situations et le constat de l'interruption de la maltraitance dans la grande majorité des cas.

Le nombre d'adhérents est toujours sensiblement le même, une douzaine de cotisations individuelles et autant de cotisations d'établissements et structures.

On peut considérer ces chiffres comme étant insuffisants mais ils ne représentent pas la totalité du public en relation avec notre association. En effet, nous ne faisons aucune communication spécifique pour augmenter le nombre de nos adhérents, par contre nous nous focalisons sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir la maltraitance.

Dans ce but, nous avons étudié en 2017 les situations vécues par les aidants comme étant source de maltraitance en structure et à domicile. Cette étude nous avait conduit à proposer à un large public de réfléchir autour du thème de l'accompagnement bien-traitant.

En ce qui concerne le travail administratif, il était assuré jusqu'au 30 septembre 2018 chaque vendredi par la secrétaire de l'association, Cathy DI GREZIA ; rémunérée sur la base de 20 heures mensuelles elle participait au traitement des dossiers et à leur enregistrement sur le logiciel fourni par la fédération. Partie le 4 octobre 2018 à sa demande pour raisons familiales elle n'a pu être remplacée que le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par Natalia VINOVRSKI laquelle connaissait déjà le fonctionnement de l'association puisqu'elle avait été écoutante pendant plusieurs mois.

Sa présence systématique le lundi, son adaptabilité et sa réactivité nous sont très précieuses.

La trésorerie et le suivi comptable de l'association sont assurés par Jean-Jacques SILMOT

La réunion mensuelle fixée chaque 3ème mardi du mois au siège de l'APF est consacrée spécifiquement aux questions stratégiques ; formations internes et externes, communication (contacts avec la presse), actions à mettre en place notamment auprès des professionnels des structures sociales et médico-sociales mais aussi pour le domicile afin de prévenir une maltraitance par manque de formations ou d'informations.

Cette remarque nous a conduit à proposer le 4 octobre 2018 une conférence à la CCI de Tarbes ; ouverte à tous ceux et celles qui sont sensibles au bien-être des personnes âgées et ou en situation de handicap. Le titre était le suivant : « Pour un accompagnement bienveillant des personnes vulnérables âgées ou en situation de handicap ».

Nous étions 80 personnes.

Les interventions des consultants et les témoignages des personnes présentes ont bien enrichi nos réflexions et nous ont conforté dans le désir d'organiser une seconde conférence en 2019 sur le thème de l'Éthique soignante et managériale.

Je remercie tous les bénévoles qui ont aidé à la réussite de ce colloque du 4 octobre 2018 malgré son déroulement à une date déjà chargée en événements dans le secteur social et médico-social (semaine des aidants, semaine bleue etc.)

Nous avons également continué à créer des contacts avec les différents partenaires qui œuvrent dans le domaine social et sanitaire et notamment la Solidarité Départementale mais aussi en 2019 le réseau Arcade et SP2. Nous participons également aux travaux de différentes commissions départementales.

Parmi les objectifs non atteints en 2018 :

- Le site internet de l'association
- Une recherche active de partenariat avec les autres associations

Le manque de temps en est la raison principale.

Toutefois, nous avons renforcé notre propre formation par une formation spécifique par la fédération et assisté à des conférences afin de construire nos colloques à destination des aidants. De plus, nous avons réalisé un cours à destination des assistants de soins en gériatrie ; cours reprogrammé en 2019.

Nous sommes toujours 4 bénévoles à exercer la co-présidence. Cette organisation nous permet selon la disponibilité de chacun d'être présent à minima à 2 à chaque réunion.

Conformément à l'article 8 des statuts de l'association le conseil d'administration dont les membres sont élus pour 6 ans est renouvelable par moitié tous les 3 ans ; une moitié de ses membres ayant été renouvelée en 2016 il convient en conséquence de procéder à la désignation de l'autre moitié. Cette instance pouvant comprendre 30 membres tous les volontaires sont cependant les bienvenus.

Avant de procéder à l'examen des divers rapports 2018 d'activité et financiers je tiens à remercier tous les bénévoles de l'association ainsi que tous ceux qui la soutiennent particulièrement les organismes qui nous subventionnent :

- La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées).
- Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- La ville de TARBES
- Le Centre Hospitalier de Tarbes-Vic en Bigorre ainsi que la responsable de l'Association des Paralysés de France pour son soutien matériel et logistique (prêt de locaux).

# CHIFFRES CLEFS

CHIFFRES CLEFS	ALMA 65	
	2018	2017
<b>Les principales victimes</b>		
Les femmes	13	20
Les Hommes	6	-
<b>Lieu de résidence</b>		
En institution	3	8
A domicile	16	20
<b>Types de maltraitance</b>		
Psychologiques	9	12
Financières	3	6
Négligences actives/passives	2	10
Physiques	2	8
Médicamenteuse et médical	2	-
Civique	1	-
<b>Les victimes par âge</b>		
61- 75 ans	5	5
76-90 ans	8	16
91-100 ans	4	3
- 60 ans handicapé	3	
<b>Les mis en cause</b>		
Entourage familial	16	15
Professionnels établissement	3	5
Entourage social	1	1
<b>Les mis en cause par âge</b>		
21-45 ans	6	4
46-55 ans	6	4
56-65 ans	6	1
66-80 ans	1	3
81-95 ans	2	0
<b>Les facteurs de maltraitance</b>		
Intérêt financier	8	6
Relations familiales difficiles	11	7
Agressivité	3	1
Troubles du comportement	2	1
Addiction	1	2
Dysfonctionnement établissement	3	9
<b>Qui appelle ?</b>		
<b>Lorsque la personne est en institution :</b>		
- la famille	1	6
- <b>professionnel</b>	1	
<b>Lorsque la personne est à domicile :</b>		
- membres de la famille	8	9
- entourage professionnel et social	2	1
- appels provenant de la victime	7	7
<b>Appelants par sexe</b>		
Femmes	13	20
Hommes	6	8

Les chiffres représentent les cas réels et non des pourcentages.

Personnes Agées / Adultes Handicapés			2018		2017	
			P.A.	A.H.	P.A.	A.H.
<b>Les principales victimes</b>						
Les femmes			13	-	20	0 %
Les Hommes .....			3	3		
<b>Lieu de résidence</b>						
En institution.....			1	2	8	0 %
A domicile.....			15	1	20	0 %
<b>Types de maltraitance</b>						
Psychologiques .....			6	3	12	0 %
Financières.....			3	-	6	0 %
Négligences actives / passives.....			2	-	10	0 %
Physiques.....			1	1	8	0 %
<b>Les victimes par âge</b>						
61- 75 ans .....			2	3	5	0 %
76-90 ans .....			8	-	16	0 %
91-100 ans .....			4	-	2	0 %
<b>Les mis en cause</b>						
Entourage familial.....			15	1	15	0 %
Professionnels établissement.....			1	2	5	0 %
Entourage social.....			1	-	1	0 %
<b>Les mis en cause par âge</b>						
21-45 ans .....			6	-	4	0 %
46-55 ans .....			5	1	4	0 %
56-65 ans .....			6	-	1	0 %
66-80 ans .....			1	-	3	0 %
81-95 ans .....			2	-	0	0 %
<b>Les facteurs de maltraitance</b>						
Intérêt financier.....			8	-	6	0 %
Relations familiales difficiles.....			10	1	7	0 %
Agressivité.....			2	1	1	0 %
Troubles du comportement.....			2	-	1	0 %
Addiction.....			1	-	2	0 %
Dysfonctionnement établissement.....			1	2	9	0 %
<b>Qui appelle ?</b>						
<b>Lorsque la personne est en institution :</b>						
- la famille			1	-	6	0 %
-victime supposée				2		
-professionnel.....		1				
<b>Lorsque la personne est à domicile :</b>						
- membres de la famille .....			7	1	9	0 %
- entourage professionnel et social.....			2	-	1	0 %
- appels provenant de la victime .....			7	-	7	0 %
<b>Appelants par sexe</b>						
Femmes .....			13	-	20	0 %
Hommes.....			3	3	8	0 %

Les chiffres représentent les cas réels et non des pourcentages.

# Annexes FINANCIERES

- [COMPTE de RESULTAT & Notice de la Valorisation du Bénévolat 2018](#)
  - [BILAN de l'Exercice 2018](#)



## ❖ POURQUOI VALORISER LE BENEVOLAT

Parce que la valorisation est un moyen de rendre visible l'action des bénévoles. Elle permet de mesurer le poids de leur contribution par rapport au financement public et souligner ainsi que les bénévoles d'Alma sont, dans leur association, les premiers « financeurs » de la lutte contre la maltraitance.

## ❖ QU'EST CE QUE LA VALORISATION DU BENEVOLAT

C'est la valeur économique du temps des bénévoles consacrés à l'objet social de l'association et qui pourrait être exécuté par des salariés.

## ❖ EXCLUSIONS

**Ne sont pas concernés par cette valorisation les temps passés par les membres dirigeants de l'association pour la gestion statutaire, car il s'agit d'un temps « administrateur », pour lequel le recours à un salarié ne peut être envisagé : Bureau, Conseil d'Administration et Assemblée générale.**

## ❖ COMPTABILISATION DU TEMPS PASSE

La période retenue porte sur l'année civile et les documents utilisés pour la valorisation sont multiples : planning des permanences d'écoute, feuilles de présence aux réunions, actions de sensibilisation, formations initiales ou continues des bénévoles...

## ❖ MODE DE CALCUL DE LA VALORISATION

La réglementation prévoit divers modes de valorisation du bénévolat toutefois la Fédération 3977, applique, depuis de nombreuses années le calcul ci-dessous et, recommande, dans un souci d'homogénéité de **retenir pour 2018** la valorisation calculée comme suit :

**SMIC horaire brut x 2, soit, pour 2018 : 9,88 € x 2 = 19.76 € à multiplier par le nombre d'heures.**

Les charges patronales sont incluses dans ce montant.

La valorisation totale ainsi calculée est portée dans le compte de résultat sur une ligne distincte, pour le même montant en recettes (compte 870) et en charges (compte 864).

Le temps passé par les bénévoles pour assurer l'activité principale de l'association ALMA65 s'établit pour l'exercice **2018** comme suit :

- Ecoute .....216 heures
- Suivi des situations.....414 heures
- Permanences référents.....108 heures
- Supervision mensuelle.....50 heures
- Animation réseau..... 345 heures
- Coordination bénévoles..... 200 heures
- Formation bénévoles.....112 heures

TOTAL..... 1 445 heures

La valorisation du bénévolat se calcule sur la base du SMIC 2018 soit 9,88 euros de l'heure.

SMIC horaire brut X 2 = 19,76 euros de l'heure

Soit 1 445 heures X 19,76 = **28 553 euros**

*Rapport d'activité 2018 présenté et adopté lors de l'assemblée générale du 30 avril 2019 – Association des Paralysés de France ZI NORD 65 AUREILHAN*

## RAPPORT COMPTABLE 2018

CHARGES		PRODUITS	
<b>60 Achats</b>		<b>70 Prestations de services</b>	
601 Achats stockés ( micro-ordinateur )	0,00	706 Remb formations ALMA	0,00
6061 Achats stockés	0,00		
6064 Fournitures administratives	416,31		
606-8 Autres matières	338,40		
<b>Total Compte 60</b>	<b>754,71</b>	<b>Total Compte 70</b>	<b>0,00</b>
<b>61 Services extérieurs</b>		<b>74 Subventions d'exploitation</b>	
613 Location CCI et photocopieur	856,44		
615 Entretien et réparations (informatique )	0,00	Etat	8 000,00
616-1 Assurances GROUPAMA RC	982,31	Conseil général	3 500,00
6181 Documentation	0,00	Mairie Tarbes	250,00
6185 colloques	0,00		
<b>Total Compte 61</b>	<b>1 838,75</b>	<b>Total compte 74</b>	<b>11 750,00</b>
<b>62 Autres Services extérieurs</b>		<b>75 Autres prod de gest courante</b>	
623-1 Annonces , insertions	480,00	756 Cotisations Etablissements	600,00
623-8 Divers	860,44	et cotisations individuelles	
625-6 Missions	633,79		
626 Frais postaux et télécom	3 134,86		
628-1 Cotisations ADISPO	358,80	758 Prod div de gest cour	0,00
Services bancaires	0,00		
<b>Total Compte 62</b>	<b>5 467,89</b>	<b>Total compte 75</b>	<b>600,00</b>
<b>64 Charges de personnel</b>		<b>76 Produits financiers</b>	
6411 Salaires	2 420,00		0,00
6414 Indemn et avantages divers	145,44		
6451 Charges sociales	1 890,00		
<b>Total compte 64</b>	<b>4 455,44</b>	<b>Total compte 76</b>	<b>0,00</b>
<b>65 Charges diverses</b>		<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>402,60</b>
658 Cotisations APF	25,00		
<b>Total compte 65</b>	<b>25,00</b>	<b>Total compte 77</b>	<b>402,60</b>
<b>66 Dotation financières</b>			
<b>Total compte 66</b>	<b>0,00</b>		
<b>67 Charges exceptionnelles</b>			
671 8 Autres charges ( dépôt livret )	0,00		
<b>Total compte 67</b>	<b>0,00</b>		
<b>68 Dot aux amortissements</b>			
68112 Immobilisations corporelles	0,00		
<b>Total compte 68</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total des charges</b>	<b>12 541,79</b>	<b>Total des produits</b>	<b>12 752,60</b>
<b>Valorisation du bénévolat</b>	<b>28 553,00</b>	<b>Bénévolat</b>	<b>28 553,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 094,79</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 305,60</b>
		<b>Excédent comptable</b>	<b>210,81</b>

ACTIF				PASSIF	
Actif immobilisé	Brut	Amortissements 2018	Net		
Micro ordinateur	1 207,40		804,80	Fonds associatif	73 847,76
				Résultat comptable 2018	210,81
<b>Actif circulant</b>	1 207,40		804,80	Résultat	74 058,57
Solde banque postale au 31-12-2018			8 282,95		
Livret A Banque postale au 31-12-2018			64 970,82		
Sous-total actif circulant			73 253,77		
<b>TOTAL</b>			<b>74 058,57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>74 058,57</b>

**Micro-ordinateur** : pas d'amortissement triennal l'association n'ayant pas de section d'investissement pour inscrire le produit de l'amortissement en classe 2 au compte 281.



### ALlo MALtraiteance des personnes âgées et des adultes handicapés

Centre d'écoute départemental des Hautes-Pyrénées.

B.P. 135, 1 cours Gambetta 65000 TARBES

Tél : 05 62 56 11 00 - alma65@orange.fr - www.le3977.info

Association loi 1901 - Siret n° 439 737 396 00010



Le courage de voir, Le choix d'en parler